

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 24 novembre 2015

Vote(s) pour : 35  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 30 novembre 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Héléne KISSEL.

#### Point n°2015-11-30-BD-14 :

**ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'un terrain pour le futur Centre de Congrès.**

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre signé en date du 20 décembre 2004 et ses avenants,  
VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifiée à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,  
VU la demande d'agrément notifiée par la SAREMM en date du 6 novembre 2015,  
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole d'accueillir le Centre de Congrès au sein du Quartier de l'Amphithéâtre et de permettre la réalisation du projet porté par la SPL Metz Métropole Moselle Congrès (M3 Congrès), conçu par Jean-Michel Wilmotte, architecte, et devant être construit par EIFFAGE Constructions,  
VU les modalités de cession de l'îlot A1 suivantes :

#### ***Maître d'ouvrage***

- Société Publique Locale Metz Métropole Moselle Congrès

#### ***Droits à construire***

- 15 358 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ

#### ***Surface de la parcelle cédée***

- 7 835 m<sup>2</sup> de surface environ (arpentage en cours)

#### ***Montant de la cession***

- Le montant prévisionnel de la cession, s'établit à 1 704 738 € HT, sur la base du prix bilan de 111 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP), TVA sur marge en sus.

#### ***Modalités de paiement***

- La totalité du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente.

DECIDE d'agréer les modalités de cession de l'îlot A1, au profit de la Société Publique Locale Metz Métropole Moselle Congrès, en vue de l'implantation du futur Centre de Congrès.

Pour extrait conforme  
Metz, le 1 décembre 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL





